



<b>Agents autorisés</b> Membres du conseil d'administration de la FPPQ Association des emballeurs de pommes du Québec M <sup>me</sup> Sophie Perreault, AQDFL M. Antoine Dionne, coordonnateur Table filière pomme Entrepôtsitaires	<b>Représentants des chaînes</b> Loblaws, Provigo, Maxi et Maxi & Cie Metro Sobey's M. Yvon Laurin, Ass. Prop. des fruiteries du Québec
--	---

13 mai 2015 - ERRATUM

## PRIX MINIMUM DE LA POMME TARDIVE DESTINÉE À LA CONSOMMATION À L'ÉTAT FRAIS – RÉCOLTE 2014

Décision du comité de prix du **12 mai 2015** des pommes destinées à la consommation à l'état frais, dont font partie des représentants de l'Association des emballeurs de pommes du Québec et des Producteurs de pommes du Québec, est le maintien des prix des variétés tardives déjà fixés afin de favoriser l'écoulement des pommes du Québec dans le réseau de distribution. **Modifications des rabais du 1<sup>er</sup> juin au 30 juin 2015 (voir page 2).**

Date	Sunrise Paulared Ginger Gold minot : 42 lb	Paulared minot : 42 lb	Lobo minot : 42 lb	McIntosh Spartan Gala minot : 42 lb	Cortland Empire Rouge Dél. Jaune Dél. minot : 42 lb	Honeycrisp * minot : 42 lb
À compter du début de l'écoulement	S : 16,00 \$ C : 17,00 \$	S : 16,00 \$ C : 17,00 \$	S : 14,00 \$ C : 17,00 \$	S : 16,00 \$ C : 17,00 \$	S : 16,00 \$ C : 17,00 \$	S : 35,00 \$ C : 35,00 \$
A compter du 15 sept. 14		S : 14,00 \$ C : 17,00 \$				

Le prix des pommes destinées en cellule s'appliquera pour toutes les pommes de calibre 2 ¾ po et plus vendues en vrac dans des contenants de 35 lb et plus

\* Spécifications pour la Honeycrisp

- Calibre minimal : 2 ¾ pouces (70mm) en cellule ou en sac
- Pédoncule ne doit pas dépasser la cuvette pédonculaire
- Coloration : rouge ou rouge rayé doit couvrir au moins 50 % de la superficie du fruit

### PROMOTIONS CIBLÉES

Du 22 oct. au 3 déc. 14	Rabais de 3 \$/minot (sans complément de prix) pour les pommes de variétés CORTLAND et MCINTOSH dans un contenant de plus de 5 lb dans lequel on insère des pommes destinées en sac et annoncées en circulaire.
Du 3 novembre au 3 déc. 2014	Rabais de 2 \$/minot (sans complément de prix) pour les pommes de variétés CORTLAND ET MCINTOSH vendues en sac dans des contenants de 5 lb ou moins et annoncées en circulaire d'une chaîne alimentaire ou par un autre regroupement de fruiterie AVEC preuve de circulaire durant la période.
Du 12 novembre au 7 janv. 2015	Rabais de 3 \$/minot (sans complément de prix) *pour les pommes de variétés CORTLAND, MCINTOSH ET SPARTAN vendues en sac dans un contenant <u>de plus de 5 lb</u> et annoncées en circulaire.  Rabais de 2 \$/minot (sans complément de prix) *pour les pommes de variétés CORTLAND, MCINTOSH ET SPARTAN vendues en sac dans des contenants de <u>5 lb ou moins</u> et annoncées en circulaire d'une chaîne alimentaire ou par un autre regroupement de fruiterie AVEC preuve de circulaire durant la période. *TOUTES POMMES VENDUES en promotion ciblée seront compensées à partir du 1 <sup>er</sup> janvier 2015.
Du 8 janvier au 1 <sup>er</sup> février 2015	Rabais de 3 \$/minot (avec complément de prix) *pour les pommes de variétés, MCINTOSH ET SPARTAN vendues en sac dans un contenant <u>de plus de 5 lb</u> et annoncées en circulaire.  Rabais de 2 \$/minot (avec complément de prix) *pour les pommes de variétés MCINTOSH ET SPARTAN vendues en sac dans des contenants de <u>5 lb ou moins</u> et annoncées en circulaire d'une chaîne alimentaire ou par un autre regroupement de fruiterie AVEC preuve de circulaire durant la période.

<p>Du 2 février au 31 mars 2015</p>	<p>Promotion longue durée en magasin – tous les formats en sac - applicable pour la SPARTAN, CORTLAND, MCINTOSH – avec complément de prix</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Rabais de 1\$/minot (producteur) si le détaillant donne un rabais de 0,50\$ sur le prix vendant</li> <li>• Rabais de 2 \$/minot (producteur) si le détaillant donne un rabais de 1 \$ sur le prix vendant</li> </ul> <p>ou</p> <p>Promotion en circulaire format sac ou cellule - applicable pour la SPARTAN, CORTLAND, MCINTOSH – avec complément de prix</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Rabais de 3 \$/minot (producteur) si le prix vendu au détail est égal ou inférieur à 1 \$/lb AVEC preuve de circulaire durant la période</li> <li>• Rabais de 2 \$/minot (producteur) si le prix vendu au détail est supérieur à 1 \$/lb AVEC preuve de circulaire durant la période</li> </ul>
<p>Du 1<sup>er</sup> avril au 31 mai 2015</p>	<p>Promotion longue durée en magasin – tous les formats en sac - applicable pour la SPARTAN, CORTLAND, MCINTOSH – avec complément de prix</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Rabais de 1\$/minot (producteur) si le détaillant donne un rabais de 0,50\$ sur le prix vendant</li> <li>• Rabais de 2 \$/minot (producteur) si le détaillant donne un rabais de 1 \$ sur le prix vendant</li> </ul> <p>Promotion en circulaire pour le format cellule - applicable pour la SPARTAN, CORTLAND et la MCINTOSH – avec complément de prix</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Rabais de 3 \$/minot (producteur) si le prix vendu au détail est égal ou inférieur à 1 \$/lb AVEC preuve de circulaire durant la période</li> <li>• Rabais de 2 \$/minot (producteur) si le prix vendu au détail est supérieur à 1 \$/lb AVEC preuve de circulaire durant la période</li> </ul> <p>Promotion en circulaire pour le format sac - applicable pour la SPARTAN – avec complément de prix</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Rabais de 3 \$/minot (producteur) si le prix vendu au détail est égal ou inférieur à 1 \$/lb AVEC preuve de circulaire durant la période</li> <li>• Rabais de 2 \$/minot (producteur) si le prix vendu au détail est supérieur à 1 \$/lb AVEC preuve de circulaire durant la période</li> </ul> <p>Promotion en circulaire pour le format sac - applicable pour la CORTLAND et la MCINTOSH – avec complément de prix</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Rabais de 5 \$/minot (producteur) si le prix vendu au détail est égal ou inférieur à 1 \$/lb AVEC preuve de circulaire durant la période</li> <li>• Rabais de 4 \$/minot (producteur) si le prix vendu au détail est supérieur à 1 \$/lb AVEC preuve de circulaire durant la période</li> </ul>
<p>Du 1<sup>er</sup> juin au 30 juin 2015</p>	<p>Promotion longue durée en magasin – tous les formats en sac - applicable pour la SPARTAN, CORTLAND, MCINTOSH – avec complément de prix</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Rabais de 1\$/minot (producteur) si le détaillant donne un rabais de 0,50\$ sur le prix vendant</li> <li>• Rabais de 2 \$/minot (producteur) si le détaillant donne un rabais de 1 \$ sur le prix vendant</li> </ul> <p>Promotion en circulaire pour le format sac - applicable pour la SPARTAN – avec complément de prix</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Rabais de 3 \$/minot (producteur) si le prix vendu au détail est égal ou inférieur à 1 \$/lb AVEC preuve de circulaire durant la période</li> <li>• Rabais de 2 \$/minot (producteur) si le prix vendu au détail est supérieur à 1 \$/lb AVEC preuve de circulaire durant la période</li> </ul> <p>Promotion en circulaire pour le format sac - <b>applicable pour la MCINTOSH</b> – avec complément de prix</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Rabais de 5 \$/minot (producteur) si le prix vendu au détail est égal ou inférieur à 1 \$/lb AVEC preuve de circulaire durant la période</li> <li>• Rabais de 4 \$/minot (producteur) si le prix vendu au détail est supérieur à 1 \$/lb AVEC preuve de circulaire durant la période</li> </ul>
<p><b>Pommes destinées au commerce interprovincial et à l'exportation (opportunité d'affaires)</b></p>	
<p>Du 15 octobre au 3 décembre 2014</p>	<p>Rabais de 2 \$/minot (sans complément de prix) pour les pommes de variétés CORTLAND et McINTOSH vendues en vrac. Le rabais s'applique sur la portion destinée à l'état frais (cellule et sac) du classement prédéterminé ou sur la portion commercialisée à l'état frais suite au classement réel, excluant le déclassement.</p> <p>Rabais de 2 \$/minot (sans complément de prix) pour les pommes de variétés CORTLAND et McINTOSH vendues en sac.</p>
<p>Du 12 novembre au 7 janv. 2015</p>	<p>Rabais de 2 \$/minot (sans complément de prix) *pour les pommes de variétés CORTLAND et McINTOSH ET SPARTAN vendues en vrac. Le rabais s'applique sur la portion destinée à l'état frais (cellule et sac) du classement prédéterminé ou sur la portion commercialisée à l'état frais suite au classement réel, excluant le déclassement. .</p> <p>Rabais de 2 \$/minot (sans complément de prix) pour les pommes de variétés CORTLAND et McINTOSH ET SPARTAN vendues en sac.</p> <p>*TOUTES POMMES VENDUES en opportunité d'affaires seront compensées à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2015.</p>

Du 8 janvier au 2 avril 2015	Rabais de 2 \$/minot (avec complément de prix) *pour les pommes de variétés McIntOSH ET SPARTAN vendues en vrac. Le rabais s'applique sur la portion destinée à l'état frais (cellule et sac) du classement prédéterminé ou sur la portion commercialisée à l'état frais suite au classement réel, excluant le déclassement.  Rabais de 2 \$/minot (avec complément de prix) pour les pommes de variétés McIntOSH ET SPARTAN vendues en sac.
Du 1 <sup>er</sup> avril au 31 mai 2015	Rabais de 2 \$/minot (avec complément de prix) *pour les pommes de variétés McIntOSH ET SPARTAN vendues en vrac. Le rabais s'applique sur la portion destinée à l'état frais (cellule et sac) du classement prédéterminé ou sur la portion commercialisée à l'état frais suite au classement réel, excluant le déclassement.  Rabais de 2 \$/minot (avec complément de prix) pour les pommes de variétés McIntOSH ET SPARTAN vendues en sac.
Du 1 <sup>er</sup> juin au 30 juin 2015	<b>Rabais de 3 \$/minot (avec complément de prix) *pour la pomme de variété McIntOSH</b> vendues en vrac. Le rabais s'applique sur la portion destinée à l'état frais (cellule et sac) du classement prédéterminé ou sur la portion commercialisée à l'état frais suite au classement réel, excluant le déclassement.  <b>Rabais de 3 \$/minot (avec complément de prix) pour la pomme de variété McIntOSH</b> vendues en sac.

S: Sac

C: cellule

### APPLICATION DE L'ANNEXE H - promotions ciblées -

Les promotions ciblées s'appliqueront de la façon suivante : un rabais sera alloué pour les variétés vendues en promotion ciblée annoncées en circulaire tel que décrit précédemment. Le calcul du prix moyen devra s'effectuer sur une base mensuelle par variétés ciblées au tableau des prix précédents sur des annexes H distinctes pour l'établissement du prix moyen en sac par variété ciblée pour chacun des mois (selon la période identifiée dans le tableau précédent). Pour la parution dans les circulaires des chaînes régionales, les emballeurs devront conserver la preuve en ayant en leur possession la circulaire originale pour pouvoir la présenter à l'inspecteur lors de la vérification des annexes H.

### OPPORTUNITÉ D'AFFAIRES- COMMERCE INTERPROVINCIAL

L'opportunité d'affaires s'appliquera de la façon suivante : un rabais de 2 \$ sera alloué pour la variété ciblée emballée vendue en vrac ou en sac destinée au commerce interprovincial ou exportation selon les périodes identifiées dans le tableau précédent. Le calcul du prix moyen devra s'effectuer sur une base mensuelle par variété ciblée, voir le tableau des prix précédent, sur des annexes H distinctes pour l'établissement du prix moyen en sac. Les quantités devront être comptabilisées avec les mêmes « annexes H » de ces variétés pour les promotions. Les agents autorisés devront conserver les factures de vente s'y rattachant pour validation par l'inspecteur-vérificateur des conventions de mise en marché.

<b>Pompouce* : destinée exclusivement aux Centres de la petite enfance et garderies Seulement pour les variétés Paulared, McIntosh, Spartan, Gala Empire et Cortland</b>					
	Paulared	Cortland	Gala	McIntosh Spartan	Empire
À compter du début de l'écoulement	11,20 \$	11,20 \$	11,20 \$	11,20 \$	11,20 \$
À compter du 15 septembre	9,80 \$				

\* Précisions sur Pompouce : Les pommes avec les calibres 2 ¼ à 2 1/2 po. et le prix est 30 % de moins que les pommes en sac.

### **Pomme de catégorie commerciale**

Loblaws « pour la bannière Maxi » a décidé de faire un projet pilote qui débutera ce printemps par la commercialisation d'une pomme naturellement imparfaite. Les pommes qui seront commercialisées seront des pommes à l'état frais de **catégorie commerciale** avec une norme de fermeté minimale qui sera de ½ livre inférieure aux standards de Pommes Qualité Québec soit :

<b>FERMETÉ MINIMALE POUR LES POMMES IMPARFAITES PROJET LOBLAWS « bannière Maxi »</b>	
<b>Variété</b>	<b>Fermeté</b>
Spartan, Empire, Honeycrisp	12,5
McIntosh et autres variétés tardives	11,5
Gala	11,0

Le comité a décidé d'établir le prix minimum à **10 \$/minot** et le calibre minimum sera de **2 3/8** pouces. Les 4 emballeurs qui approvisionnent le centre de distribution de cette chaîne fourniront ce produit à partir des pommes déclassées qui correspondent aux standards de la catégorie commerciale. Donc, selon les besoins de la chaîne, certaines parties de lot de pommes déclassées seront payées aux producteurs au prix décidé sans coût de manutention. Selon le résultat du projet pilote Les producteurs de pommes du Québec et l'Association des Emballeurs de pommes du Québec apporteront les ajustements nécessaires à la Convention pour la saison de commercialisation 2015-2016.

### Prochain comité de fixation des prix des pommes destinées à la consommation à l'état frais

Le prochain comité de fixation des prix des pommes destinées à la consommation à l'état frais aura lieu le **mardi 9 juin 2015 à compter de 13 h par conférence téléphonique** dans le but de rediscuter des prix des pommes tardives et de l'inventaire des pommes entreposées destinées à l'état frais.

## PRIX MINIMUM DE LA POMME DESTINÉE À LA TRANSFORMATION – RÉCOLTE 2014

Décision du **19 mars 2015** du comité de prix de la pomme destinée à la transformation.

Date	Pommes à jus standard	Pommes à sauce	Pommes à jus opalescent
À compter du début de la récolte	Hâtives 0,06 \$ la livre ou 2,52 \$ le minot de 42 livres	Hâtives 0,08 \$ la livre ou 3,36 \$ le minot de 42 livres	Hâtives 0,08 \$ la livre ou 3,36 \$ le minot de 42 livres
À compter du début de la récolte	Tardives 0,055 \$ la livre et/ou 2,31 \$ le minot de 42 livres + une diminution de 0,0025 \$ la livre sur excédent de plus de 50 millions de livres selon une péréquation telle que décrite ci-dessous *	Tardives 0,10 \$ la livre ou 4,20 \$ le minot de 42 livres (pour entreposage)  0,08 \$ la livre ou 3,36 \$ le minot de 42 livres (transformation immédiate)	Tardives 0,10 \$ la livre ou 4,20 \$ le minot de 42 livres (pour entreposage)  0,08 \$ la livre ou 3,36 \$ le minot de 42 livres (transformation immédiate)
À compter du 11 décembre 2014	Tardives 0,06 \$ la livre et/ou 2,52 \$ le minot de 42 livres	Tardives** 0,10 \$ la livre ou 4,20 \$ le minot de 42 livres (pour pomme de fantaisie détournée vers la transformation)  0,08 \$ la livre ou 3,36 \$ le minot de 42 livres (pour pomme provenant du déclassement)	Tardives** 0,10 \$ la livre ou 4,20 \$ le minot de 42 livres (pour pomme de fantaisie détournée vers la transformation)  0,08 \$ la livre ou 3,36 \$ le minot de 42 livres (pour pomme provenant du déclassement)
À compter du 26 janvier 2015	Tardives 0,06 \$ la livre et/ou 2,52 \$ le minot de 42 livres	Tardives ** 0,12 \$ la livre ou 5,04 \$ le minot de 42 livres (pour pomme de fantaisie détournée vers la transformation)  0,11 \$ la livre ou 4,62 \$ le minot de 42 livres (pour pomme provenant du déclassement)	Tardives ** 0,12 \$ la livre ou 5,04 \$ le minot de 42 livres (pour pomme de fantaisie détournée vers la transformation)  0,11 \$ la livre ou 4,62 \$ le minot de 42 livres (pour pomme provenant du déclassement)
À compter du 10 mars 2015	Tardives 0,06 \$ la livre et/ou 2,52 \$ le minot de 42 livres	Tardives ** 0,13 \$ la livre ou 5,46 \$ le minot de 42 livres (pour pomme de fantaisie détournée vers la transformation)  0,12 \$ la livre ou 5,04 \$ le minot de 42 livres (pour pomme provenant du déclassement)	Tardives ** 0,13 \$ la livre ou 5,46 \$ le minot de 42 livres (pour pomme de fantaisie détournée vers la transformation)  0,12 \$ la livre ou 5,04 \$ le minot de 42 livres (pour pomme provenant du déclassement)
<b>À compter du 19 mars 2015</b>	<b>Tardives 0,07 \$ la livre et/ou 2,94 \$ le minot de 42 livres</b>	Tardives ** 0,13 \$ la livre ou 5,46 \$ le minot de 42 livres (pour pomme de fantaisie détournée vers la transformation)  0,12 \$ la livre ou 5,04 \$ le minot de 42 livres (pour pomme provenant du déclassement)	Tardives ** 0,13 \$ la livre ou 5,46 \$ le minot de 42 livres (pour pomme de fantaisie détournée vers la transformation)  0,12 \$ la livre ou 5,04 \$ le minot de 42 livres (pour pomme provenant du déclassement)

**\*\* À compter du 11 décembre 2014, toutes les pommes entreposées destinées à l'état frais qui seront détournées à la transformation (pomme à sauce et à jus opalescent pour transformation immédiate) seront payées au meilleur prix négocié et selon la période visée.**

\*Le premier versement aux producteurs pour la pomme tardive à jus standard sera de **0,0525 \$ la livre** suite à la livraison de ces pommes. Un ajustement de prix sera envoyé après les dernières réceptions des pommes au sol. Si le volume total est inférieur à 50 millions de livres, l'ajustement sera de 0.0025 \$/lb pour un total de 0,055 \$ la livre. **Étant donné que le volume total a été de 49,7 millions, A. Lassonde paiera la différence de 0,0025 \$/la livre sur les pommes qu'elle a achetées des producteurs de pommes**, ainsi que toutes les pommes du Québec commercialisées via les transporteurs de pommes à jus ou le poste de transformation accrédité par Lassonde seront visées par la bonification.

## **PROCHAIN COMITÉ DE FIXATION DES PRIX DES POMMES DESTINÉES À LA TRANSFORMATION**

Les membres du comité ont décidé que le prochain comité de fixation des prix des pommes destinées à la transformation se tiendra **sur demande des membres du comité.**

**Entreposage de pommes au Québec, par variété, par région, au 1er mai 2015 (en minots)**

Variétés			Québec	Missisquoi - Estrie	Vallée Montérégienne	Sud-Ouest de Montréal	Laurentides	Total des régions au 1er mai 2015	Pommes utilisées en avril 2015	Pommes utilisées en avril 2014
McIntosh	Frais	Réfr.	0	0	0	0	0	0	0	842
		AC	0	44 126	165 062	73 870	114 177	397 235	179 019	111 345
	Transf.	Réfr.	0	0	0	0	0	0	0	5 000
		AC	0	4 751	59 035	178 276	29 100	271 162	44 208	23 032
Cortland	Frais	Réfr.	0	0	0	0	0	0	108	2 022
		AC	0	15 914	68 416	17 277	30 425	132 032	84 726	64 288
	Transf.	Réfr.	0	0	0	0	0	0	0	9 650
		AC	0	1 422	194	19 320	0	20 936	-1 397	8 424
Lobo	Frais	Réfr.	0	0	0	0	0	0	0	0
		AC	0	0	270	0	0	270	1 162	90
	Transf.	Réfr.	0	0	0	0	0	0	0	0
		AC	0	0	1 368	0	0	1 368	252	144
Empire	Frais	Réfr.	0	0	0	0	0	0	0	432
		AC	0	182	26 279	7 976	21 885	56 322	23 158	35 115
	Transf.	Réfr.	0	0	0	0	0	0	0	3 563
		AC	0	90	184	6 654	0	6 928	-4 232	1 395
Spartan	Frais	Réfr.	0	0	0	0	0	0	414	0
		AC	0	18 912	41 308	15 188	49 774	125 182	44 157	46 389
	Transf.	Réfr.	0	0	0	0	0	0	0	1 445
		AC	0	126	218	3 141	0	3 485	1 112	2 387
Autres	Frais	Réfr.	0	0	0	0	0	0	0	3
		AC	0	8 683	2 540	0	1 152	12 375	-3 380	2 355
	Transf.	Réfr.	0	0	0	1 150	0	1 150	0	18 507
		AC	0	404	72	182 556	0	183 032	-1 054	-10 437
<b>Total</b>	<b>Frais</b>	<b>Réfr.</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>522</b>	<b>3 299</b>
		<b>AC</b>	<b>0</b>	<b>87 817</b>	<b>303 875</b>	<b>114 311</b>	<b>217 413</b>	<b>723 416</b>	<b>328 842</b>	<b>259 582</b>
	<b>Transf.</b>	<b>Réfr.</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>1 150</b>	<b>0</b>	<b>1 150</b>	<b>0</b>	<b>38 165</b>
		<b>AC</b>	<b>0</b>	<b>6 793</b>	<b>61 071</b>	<b>389 947</b>	<b>29 100</b>	<b>486 911</b>	<b>38 889</b>	<b>24 945</b>

<sup>(1)</sup> Écoulement total est déterminé par variété Source: InfoHort

Pour la récolte 2014, 1 211 477 minots de pommes sont entreposés dont 3 440 minots frais et 386 552 minots de transformation proviennent de l'extérieur.

Pour la récolte 2013, 1 200 399 minots de pommes sont entreposés dont 0 minots frais et 437 945 minots de transformation, qui proviennent de l'extérieur.

Pour la récolte 2012, 1 068 520 minots de pommes sont entreposés dont 1584 minots frais et 628 477 minots de transformation, qui proviennent de l'extérieur.

**Entreposage de pommes au Québec au 1<sup>er</sup> mai 2015 (en minots de 42 livres)**

Variétés			2014-2015	2013-2014	2012-2013
McIntosh	Frais	Réfr.	0	0	0
		AC	397 235	294 044	120 014
	Transf.	Réfr.	0	0	0
		AC	271 162	383 158	562 990
Cortland	Frais	Réfr.	0	0	0
		AC	132 032	84 506	21 896
	Transf.	Réfr.	0	0	0
		AC	20 936	32 925	69 380
Lobo	Frais	Réfr.	0	0	0
		AC	270	54	172
	Transf.	Réfr.	0	0	0
		AC	1 368	252	11 510
Empire	Frais	Réfr.	0	0	0
		AC	56 322	56 091	15 480
	Transf.	Réfr.	0	0	100
		AC	6 928	23 304	24 851
Spartan	Frais	Réfr.	0	0	0
		AC	125 182	114 056	35 495
	Transf.	Réfr.	0	0	380
		AC	3 485	14 920	40 031
Autres	Frais	Réfr.	0	0	0
		AC	12 375	4 781	5 798
	Transf.	Réfr.	1 150	396	200
		AC	183 032	191 912	160 223
<b>Total</b>	<b>Frais</b>	<b>Réfr.</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
		<b>AC</b>	<b>723 416</b>	<b>553 532</b>	<b>198 855</b>
	<b>Transf.</b>	<b>Réfr.</b>	<b>1 150</b>	<b>396</b>	<b>680</b>
		<b>AC</b>	<b>486 911</b>	<b>646 471</b>	<b>868 985</b>

**Le total des pommes entreposées au Québec inclus les pommes en provenance d'autres provinces**

Source: InfoHort

ÉCOULEMENT DES POMMES FRAICHES EN AVRIL			
ANNÉE	QUANTITÉ EN MINOTS	ANNÉE	QUANTITÉ EN MINOTS
2015	329 364	2010	208 710
2014	262 881	2009	266 426
2013	202 671	2008	182 074
2012	182 528	2007	158 563
2011	134 245	2006	223 890

**Entreposage de pommes au Canada, au 1er mai 2015 (en minot de 42 livres)**

	2014-2015	2013-2014	2012-2013
Maritimes	360 095	161 143	268 833
Québec	1 211 477	1 200 405	1 068 520
Ontario	1 365 952	1 657 667	122 309
Colombie-Britannique	772 643	130 762	479 976
<b>Canada</b>	<b>3 710 167</b>	<b>3 149 977</b>	<b>1 939 638</b>

Source: InfoHort

Codaphone : 450 679.0530 poste 8671 ou 450 679.4265

Daniel Ruel, agr.  
**Les Producteurs de pommes du Québec**

G:\Générale 3\Général\communiqués\2014-2015\com12-05-15.doc